OURNAL OFFICIEL

DE LA

LIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

UN AN SEX MOIS unquie 900 > 500 > ... 2.700 > 4.400 > ... 4.700 > 900 > ... 2.400 > 1.300 > ... 2.700 > 1.400 = ... 2.000 > 6000 > ... 2.000 > 6000 > ... 2.000 > 6500 > ... 2.000 > ... 2.000 > 6500 > ... 2.000 > 6500 > ... 2.000 > 6500 > ... 2.000 > 6500 > ... 2.000 > ... 2.000 > 6500 > ... 2.000 > ... 2.000 > 6500 > ... 2.000 > ... 2.000 > ... 2.000 > 6500 > ... 2.000 > ..

BIMENSUEL

PARAISSANT le 1º et 3º MERCREDI de CHAQUE MOIS

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES S'adresser au Directeur du J.O. Ministère de la Justice et de la Législation de la R. L.M. de Noviète de la

Les annonces doivent être remises au plus tard 8 jours avant la panution du journal et elles son payables à l'avance.

. Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de la somme de 10 francs

9

125

125

125

125

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne (hauteur & points)............ 100 francs Chaque annance repétée....... moitié rix

(If n'est jamais compté moins de 250 francs pour les annonces).

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance

Compte-cheque postal nº 3121 à Saint-Louis

mutation d'un sous-officier hors-cadres.

127

127

128

SOMMAIRE

RTIE OFFICIELLE

ilique Islamique de Mauritanie

OIS ET ORDONNANCES

i nº 61=949 portant dénogation aux dispositions de l'article 43 de la loi du 16 janvier 4960.

LÉTÉS, DÉCISIONS ET CIRCULAIRES

eret nº 10.038 cab.-dun, chargeant M. Bâ Mamadou Samba, ministre du Plan, les Domaines, de l'Habitat et du Touisme de l'intérim du Premier Ministre

eret nº 10-049 chargeant M. Amadou Samba Diom, ministre des Travaux aublics de l'intérim du Premier Minis-

cret nº 10-050 portant clôture de la ession extraordinaire de l'Assemblée inthonale

10-046 CAB, M.L., — Arrêté organisant a exempaçõe de recrutement des jeunes naucitaniens volontaires pour le service nilitaire au titre de la classe 1960-1961

16-086 CAB PM, MEL — Décision porant désignation de deux fonctionnaires our suivre en France des stages de libitothéconomie

13 mars	Nº 10-098 CABMI.I Decision modifiant
	l'affectation d'un sous-officier hors-
	cadres
13 mars	Nº 40-099 CAB. MILL - Décision portant

Ministère des Finances :

2 mars	Décret nº 61-040 fixant les taux de l'indem-
	nité de responsabilité allouée aux agents
	speciaux

Ministère de l'Intérieur

-	-		- 1	~~			~-	12						14.1	1.11	6.5%					
		be N	1.91	100				ਾ,		400	5 5 4			15.57	100	Section 1			- 1		
· in	~ ~	no.	15.77			. 6.2		n	Anna	4	001	OI			_ 12.	2.0	- 1	20 1223	i.	5.0	
u	uα	rs.	A	19.11		¥ 12 ·	100	w	cere	L 11	ບວາ	-U4	I.M.	-1 I	r. D	arta	пı	app:	go.	a-	
						100					1		100		1000	1					
- 13	. 4	2 1		2 4		5.5 f.			tion	F	au-	CC	ome	ite .	an	min	181	catit	100	de.	
		1, 4 00	4	7 B	. ř.	19.1			3.00 h.		M. 197	10-0	77		207	77			50 m		
٦.		**		1		100			l'ex	erc	ICA .	1954	. CT.	dir.	hue	OPT	ลก	ristic	חודר	61	1
		1.0	100	1000	. /		617			40.00			137			0	···		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Q.L.,	
	- 1		1						1960	h di	മിമ	COL	mm	7.1 TO C	do	PA	cen				
	77.		. "1"	21.	1.4	1.37		12.	1000	' 4	U .10			TILL	uc	TIO	SEC.	• • • •	• • •		

2	mars	Dé	cret no 61-042 m. int. portant approba-
		1 - 1 - 1 - 1	on du compte additionnel de l'exercice
			959 de la commune mixte de Boghé et
j			lu budget additionnel 1960 de la com-
÷		1117-1196	prine de Boché

	11.0	100	11 C 17 C		1		2 7	3.17	100				7-65 - 15-5		
3	. 1 to a 1					Section 1	the second to	4		TE 5. 1		·	** 1981		
2	الكنف	4 - 24	18 11 12		1 1 mg			0.00	1 1 1 1 1 1 1	4.5		120	42.71		
٧.	. ma	rs	100		4 6 6	accet	Dº 61	11/1/3	M.INI	TOO!	ntont	o mm	nahai	lion	
۳.	F 777	* ***				our c	-D OI	TUTU.	TAT - Tr 4:1	· HO	Litani	app	LUDA	HUH	
1				54.	20 JULY 1000	72 and 100		となるといる。	1.00	ON FRIDE			de a let		
1 :	100		100		1000 4 4 4	anc	ompt	C PO	mana	Stina	tit	e 1	PYPY	2100	
۴.		44	1.4	3 T Y											
'n		2 1	100	30.00		1050	at de	hin	Variation.	~ 4 4 :		0111	200.4	200	
					1.7 - 1 4	Tana	et di	LUHL	1261	auu		recor:	7DU 00	P 13	
	100 000		4.1		1 7 TO 16	ALEX TOO	milmo		7 4 4 3	100		0.00	4.6	A	

9	o n	iars	(0. j.,		100	I)		f	10	veo.			4 14	O.	
٠	æ 11	iars				الا	CIC	t II.	10-	ມວວ	поп	шаі	IL W	. une	vance,
•				·			con	seii	er	tecr	midi	16 S	u M	inist	ère de
			10.35		ujasi?	1 792	HIII	teri	eur.		Service 1	27/10	N. 70		

	1.0			3/04	100			10	. 6	1				110					. 15	10	. 14	113	1.00		7.7	200			
	4.	7	fó tr	iii c			- 114	- 2	ű.	- 4	VI.	an	Λ	f:O	44	200		CVA			D.		ಎಂಬ		41.2	22 1	5.52	ar A	
N		•	TOX	110	٠.					- ,1		TU	•0	13	- 111		N T	-50		—	D.	CL	$_{\rm SIO}$	п	-no	rta	o ϵ		4.1
£	A. C			75	. The second	3.7			20			H	ດດ	ıa.		2	JÈ.						<i>.</i>			28.7			40
					Sacr			20 W	er.			ш	CU	ua	LT.	11	u	uu	111.	spe	Utt	3111	ue	, 1,	011	cc.		1,	1
			Sec. 2.		4.5- 0	41.	- ",	11.0	200		6 L	, 程程:					100	a24.''						6 1 1					

K	ο.	Ιę	٧ľ	Ie:	٠,				11	Ų.	1 U	حرا.	(1, 1	VI.∸	IN.	(· -	- 1	Jec	isi	on	٠D	ort	an	t af	cc-		1.5
		1						S.	: 12	1	ati	on	d	111	ງ ຍ	ar	da.	nа	tic	ins	1			100		100	128
1					31			-				~~			· 6	~ 4						0.5	• • •				150
	n.					10			٠,			٠,	SOC.		S. 1		-3					47		100	ant	11.	
	Ŭ.∂.	ш	dI.			100	 			U	1.0	1-1	les:		1 -	NI		-		በውሰ	121	വ	· - n	ont:	an t	٠.	

										orta		
										au,,		

ACCURATION OF THE PARTY OF THE				
Ministère des Trav et Télécommuni	aux publics, des Transports, des Postes cations :		23 février	N° 10-057 MEJ-IA. — Dec licenciement d'une dactyle
14 mars	N° 90 MTP PT-CAB. — Arrêté portant nomi- nation du Directeur de Cabinet du Ministre des Travaux publics et délé-	5	23 février	N° 10-058 MEJIA. — Déci licenciement d'un planton
	gation de signature	128	23 février	Nº 10-059 MEJIA. — Décision un service de permanence Rosso pendant les grande
Le Ministre de l'E			4.	1
29 mars	Décret nº 10-061 chargeant M. Compagnet Ministre des Finances, de l'intérim du Département de l'Economie rurale	129		Nº 10-060 MEJ-IA. — Décision la promotion d'un institu
12 mars	Nº 85 MERFc. — Arrêté portant approba- tion du budget du Fonds Commun des	r in the second	23 fevrier	Nº 10-061 MEJIA. — Décis la démission d'un institute
12 mars	S. P. de Mauritanie exercice 1961 Nº 86 MERF.G. — Arrèté portant approba-	129	23 février	
	tion du compte de gestion du Fonds Commun des S.P. de la Mauritanie exercice 1960.	129	23 février	Nº 10-064 I.AR. — Décision gemeut d'un moniteur d'e
20mars	Nº 103 MER.F.C. — *rrêté portant approbation des rôles primitifs de cotisations	. 1	23 février	Nº 10-065 MEJIA. — Décisio démission d'un moniteur
. ' 	de l'exercice 1961 des Sociétés de Pré- voyance de Chinguetti, Boutilimit, Méderdra et Nouakchott	129	23 février	Nº 10-066 MEJ-IA. — Décision démission d'un moniteur
15 mars	Nº 355 MER -F.C. — Decision portant nomination du Secrétaire-Trésorier de la	129	25 février	Nº 10-069 MEJIA. — Décisior tion d'un instituteur adjo
25 mars	S.P, de Tidjikja	, .	25 février	N° 10-070 MEJIA. — Déc licenciement d'un plantoi
	ciement d'un agent d'Agriculture	129	25 février	Nº 10-071 MEJIA. — Décisi le décès d'une monitrice.
Ministère de la Ju 20 mars 1961	stice et de la Législation: Decret nº 61-056 M.J.L. portant nomination du Président et des assesseurs de	- 22 -	25 février	Nº 10-072 MFJIA. — Decide le Principal du Collège (
	la Cour Criminelle Spéciale	129	25 février	Nº 10-073 MEJIAR. — Dé mutation d'un maître d'a
4 mars	assesseurs de la Cour d'Assisés	130	25 février	la démission d'un mor
20 mars	ciement d'un planton	131	9 mars	décisionnaire
Ministère du P lan et du Tourisme			9 mars	
20 mars	Nº 94 M.P.D.H. — Arrêté nommant M. Payré, Directeur du Cabinet du Minis- tre du Plan et lui donnant délégation de		95 février	tation d'un professeur a Nº 10-092 MEJ-IA. — Décision
	signature	131	9 mars	tion d'un instituteur ad N° 10-093 mejia. — Décisi
	onction publique et du Travail:	131		démission d'une institu décisionnaire
Témoignage offici	el de satisfaction	101	9 mars	Nº 10-094 MEJIA. — De
Ministère du Com	merce, de l'Industrie et des Mines:		y mais.	licenciement d'un moni
24 mars	Nº 97 m.cim.a. — Arrêté portant agrément d'une Société d'Assurances	131	9 mars	Nº 10-095 MEJ-IAM. — Dé les moniteurs de françai
2 février	No 178 M. CIM-PP. — Décision reclassant un secrétaire-dactylographe	131	Of minutes	gories du décret nº 60-1 1960
Ministère de l'Edu	cation de la Jeunesse et des Sports		24 mars	Nº 10-124 MEJ-I. — Décision nominative des candidats
25 février	Nº 10-032 rm. — Arrêté portant nomina- tious de mouçaid.	131		dates admissibles aux é des examens professionn gnement du 1er degré en
28 mars	Nº 10-056 MEJIA. — Arreté fixant la liste du personnel de l'Enseignement du l'er degré chargé de services supplémentaires	1 3 2	24 mars	Nº 10-125 MEJIA. — Déci les membres de la Comm de corriger les épreuve
23 fevrier	No 10-056 Mejia. Décision nommant	133		pour le recrutement des teurs
•		- 1	*	

Nº 10-131 mejIAR. — Décision portant affectations de maîtres d'arabe	140
Nº 10-132 MEJ-IAR Décision portant affectations de maîtres d'arabe	140
Nº 10-133 mejia. — Décision portant résiliation du contrat d'un instituteur.	140
N° 4 CB. M. — Arrêté convoquant le Con- seil municipal de Boghé en session ordinaire	140
TIE NON OFFICIELLE	
	140
rtie officialle	=

MIQUE DE MAURITANIE

OIS ET ORDONNANCES

portant dérogation aux dispositions de e 43 de la loi du 16 janvier 1960.

JUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE

tionale a délibéré et adopté; ustre promulgue la loi dont la teneur suit:

er. — Par dérogation aux dispositions de loi nº 60-016 du 16 janvier 1960; les élections vellement du Conseil municipal de la Comiront lieu dans le courant du deuxième née 1961 et au plus tard le 31 décembre de

présente loi sera exécutée comme loi de

iott, le 16 mars 1961.

MOKTAR OULD DADDAH.

l'Intérieur, i Devine.

RÉTÉS, DÉCISIONS et CIRCULAIRES

re :

t nº 10.038 CAB.-DIR. du 3 mars 1961 :

r. — M. Bà Mamadou Samba, ministre du les de l'Habitat et du Tourisme, est chargé Premier Ministre pendant l'absence de ild Daddah,

résent décret prendra effet à compter du

Par décret nº 10.049 du 16 mars 1961:

Article premier. — M. Amadou Diadie Samba Diom, Ministre des Travaux publics, des Transports, des Postes et Telécommunications, est chargé de l'intérim du Premier Ministre pendant l'absence de Maître Moktar Ouid Daildah.

Art. 2. — Le présent décret prendra effet à compter du 21 mars 1961.

Par décret nº 10.050 du 16 mars 1961:

Article premier. — La session extraordinaire de l'Assemblée nationale de la République Islamique de Mauritanie ouverte le 20 février 1961 sera close le 16 mars 1961.

Par arrêté nº 10-046 CAB-MILI. du 13 mars 1961:

- ◆ ◆ ◆

Article premier. — La campagne de recrutement des jeunes mauritaniens àgés de 19 à 24 ans, volontaires pour être appelés au service militaire se déroulers sur le territoire de la République Islamique de Mauritanie du 25 mars au 25 avril 1961.

Art. 2. — La composition, les lieux et dates de fonctionnement des commissions de recrutement ainsi que les contingents de recrues à incorporer sont fixés comme suit :

1. - GERCLE DE L'ADRAR.

Nombre de recrues à incorporer : 160.

Centre de convocation de Fort-Trinquet : le 25 mars et le 15 avril 1961.

Président :

M. Sidi El Moktar O. Weiss.

Membres:

Le Capitaine Ricard; Le Médecin-Lieutenant Gorget.

Centre de convocation de Ain Ben Tili : le 27 mars 1931

Président :

M. Aba O. Dkhil.

Membres:

Le Capitaine Ricard; Le Médecin-Lieutenant Gorget.

Centre de convocation de Fort-Gouraud : le 30 mars et les 18 et 19 avril 1961

Président :

M. Mchamed Ould Bah.

Membres:

Le Capitaine Ricard; Le Médecin Lieutenant Gorget.

Centre de convocation d'Atar : le 1er avril et les 12 et 13 avril

Président :

Ahmed O. Ahmed Salem O. Haida.

Membres :

Le Capitaine Ricard; Le Médecin-Lieutenant Gorget.

2. - CERCLE BAIE-DU-LEVRIER.

Nombre de recrues à incorporer : 20. Centre de convocation de Port-Etienne : le 5 avril 1961.

Président :

M. Mohamed Lanine O. Hamoni.

Membres :

Le Capitaine Ricard;

Le Médecin-Lieutenant Gorget.

3. — CERCLE DE L'INCHIRI

Nombre de recrues à incorporer : 20.

Centre de convocation d'Akjoujt : le 10 avril 1961.

Président :

M. Dey O. Brahim.

Membres:

Le Capitaine Ricard;

Le Médecin-Lieutenant Gorget.

4. — NOUAKCHOTT CAPITALE

Nombre de recrues à incorporer : 50. Centre de convocation de Nouakchott : les 6 et 7 avril 1961.

Président :

M. Prulière.

Membres:

Le Capitaine Ricard;

Le Médecin-Lieutenant Gorget.

5. — CERCLE DU TRARZA

Nombre de recrues à incorporer : 90. Centre de convocation de Boutilimit : le 25 mars 1961.

Président :

M. Guye Soumaret.

Membres:

Le Lieutenant Danois Yves;

Le Médecin-Lieutenant Crozès.

Centre de convocation de Rosso: les 27 et 28 mars 1961.

Président :

M. Pincon.

Membres:

Le Lieutenant Danois Yves;

Le Médecin-Lieutenant Crozès.

6. — CERCLE DU GUIDIMAKA

Nombre de recrues à incorporer : 50. Centre de convocation de Selibaby : les 6 et 7 avril 1961.

Président :

Ely O. Sid El Mehdi.

Membres:

Le Lieutenant Danois Yves;

Le Médecin-Lieutenant Crozès.

7. - CERCLE DU GORGO

Nombre de recrues à incorporer Centre de convocation de Kaédi : les 1

Président :

M. Sy Ismaila.

Membres:

Le Lieutenant Danois Yves;

Le Médecin-Lieutenant Crozès.

8. - CERCLE DU BRAK

Nombre de recrues à incorporer Centre de convocation d'Aleg : les 13 Président :

M. Ahmed Salem O. M. Khaitratt.

Membres:

Le Lieutenant Danois Yves.

Le Médecin-Lieutenant Crozès ;

Centre de convocation de Boghé: les 1'

Président :

M. Sid Ahmed O. Mohamed.

Membres:

Le Lieutenant Danois Yves.

Le Médecin-Lieutenant Crozès ;

9. — CERCLE DU HODH-OR

Nombre de recrues à incorporer Centre de convocation de Néma : les 2

Président :

M. Samory O. Beya.

Membres:

Le Lieutenant Gentzbittel;

Le Médecin-Lieutenant Constant.

Centre de convocation de Oualata : les

Président :

M. Ahmed O. Ely El Kory.

Membres:

Le Lieutenant Gentzbittel;

Le Médecin-Lieutenant Constant.

Centre de convocation de Timbédra:

Président :

M. Sidi Mohamed O. Abderrahmane.

Membres:

Le Lieutenant Gentzbittel;

Le Médedin-Lieutenant Constant.

ECERCLE DU HODH-OCCIDENTAL de de recrues à incorporer : 80.

convocation de Aïoun-El-Atrouss: les 4 et 1.

dent:

O. Daddah.

res:

it Gentzbittel;

Lieutenant Constant.

nvocation de Tamchakett: les 7 et 8 avril 1961.

dent:

ızeid O. Ahmed Miske.

res:

it Gentzbittel;

Lieutenant Constant.

11. — CERCLE DE L'ASSABA

e de recrues à incorporer : 90.

ivocation de Kiffa: les 10-11 et 12 avril 1961.

lent:

O. Cheikh.

res:

t Gentzbittel:

Lieutenant Constant.

42. — CERCLE DU TAGANT

e de recrues à incorporer : 60.

avocation de Moudjéria: le 15 avril 1961.

'ent :

Abdallaye.

res:

t Gentzbittel.

ieutenant Constant;

avocation de Tidjikja: le 17 avril 1961.

t:

Mohamed Saleh.

, ;

Gentzbittel;

ieutenant Constant.

ont revus en priorité les jeunes gens classés ju recrutement de la classe 1960.

candidats seront retenus pour l'incorporation etion de leur aptitude physique, ensuite en classement à l'épreuve des tests. Les candidats aptes physiquement mais non retenus en raison de leur classement après les épreuves de tests seront classés 2º portion.

Dans l'hypothèse où l'effectif à incorporer ne pourrait être réuni dans un cercle, le contingent du cercle suivant sera augmenté d'autant.

Le Commandant du cercle n'ayant pu fournir le contingent fixé rendra compte télégraphiquement sous le présent timbre.

Par décision nº 10-086 CAB-P.M -MEJ du 8 mars 1961:

Article premier. — M. Abdellahi O. Rajel O. El Béchir, instituteur adjoint à l'école de garçons de Boutilimit, est placé en détachement sans solde pour suivre à Toulouse et à Paris des stages de bibliothéconomie organisés par la Direction des Bibliothèques de France, du 1er avril 1961 au 31 mai 1962 (ancienne imputation budgétaire chapitre 10 - 1, article 7).

Art. 2. — M. Mohamed Said O. Mohamed El Hafed, ex-élève infirmier, est désigné pour suivre le même stage (ancienne imputation : chapitre 10-5, article 4).

Par décision nº 10-098 CAB.-MILI. du 13 mars 1961:

--

Article premier. — Le Sergent-Chef d'Infanterie de Marine Oliepi Antoine, précédemment affecté à l'encadrement des Goums Nationaux à Bir-Mogrein, est mis à la disposition du Commandant de cercle de l'Adrar pour assurer le fonctionnement du bureau militaire.

Par décision 10-099 CAB.-MILI. du 13 mars 1961:

€\$\$

Article premier. — Le Sergent-Chef Stzogryn Robert, est nommé adjoint de l'Inspecteur délégué des Goums Nationaux pour les cercles de l'Adrar, de la Baie-du-Lévrier et de l'Inchiri.

~ **~**

Ministère des Finances:

Par décret nº 61-040 dn 2 mars 1961 :

Article premier. — Les taux de l'indemnité de responsabilité allouée aux agents spéciaux, fixée à l'article 2 du décret n° 60.041 du 17 décembre 1960, sont modifiés provisoirement comme suit à compter du 1^{er} janvier 1961 :

Agences spéciales hors classe 120 000 francs par an; Agences spéciales de 1^{re} classe 90.000 francs par an.

Art. 2. — Le Ministre des Finance est chargé de l'exécution du présent décret.

Par décret nº 10-051 du 17 mars 1961:

Article premier. — M. Amadou Diadie Samba Diom, Ministre des Travaux publics, des Transports des Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Département des Finances pendant l'absence de M. Compagnet.

Art. 2. — Le présent décret prendra effet à compter du 13 mars 1961.

Ministère de l'Intérieur :

Par décret nº 61-041 M.INT. du 2 mars 1961:

Article premier. — Est approuvé le compte administratif de la commune de Rosso pour l'exercice 1959, arrêté en recettes à la somme de onze millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante-huit (11.364.558) francs et en dépenses à la somme de dix millions cinq cent vingt-quatre mille sept cent vingt-trois francs (10.524.723).

Art. 2. — Est appronvé le budget additionnel de cette même commune pour l'exercice 1960, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de six millions huit cent soixante-trois mille deux cent cinq francs (6.863.205).

Art. 3. — Le Ministre de l'Intérieur et le Maire de la commune de Rosso sont chargés de l'application du présent décret.

Par décret nº 61-042 M.INT. du 2 mars 1961:

Article premier. — Estapprouvé le compte administratif de la commune mixte de Boghé pour l'exercice 1959, arrêté en recettes à la somme de trois millions trois cent vingt-deux mille neuf cent trente-huit francs (3.322.938) francs et en dépenses à la somme de deux millions deux cent quatre-vingt-deux mille cinquante et un (2.282.051).

Art. 2. — Est approuvé le budget additionnel de cette même commune pour l'exercice 1960 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de cinq millions quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-douze francs (5.080.792).

Art. 3. — Le Ministre de l'Intérieur et le Maire de la commune de Boghé sont chargés de l'application du présent décret.

Par décret nº 61.043 m.int. du 2 mars 1961 :

Article premier. — Est approuvé le compte administratif de la commune de Kaedi pour l'exercice 1959, arrêté en recettes à la somme de conq millions cinq cent vingt-trois mille cinq cent quarante-huit (5 523.548). francs et en dépenses à la somme de quatre millions trente-neuf mille sept cent neuf francs (4.039.709).

Art. 2. — Est appouvé le budget additionnel de cette même commune pour l'exercice 1960 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de trois millions quatre cent quaranteneur mille six cent trente-sept francs (3.449.637).

Art. 3. — Le Ministre de l'Intérieur et le Maire de la Comn une de Kaédi sont chargés de l'application du présent décret.

Par décret nº 10-053 du 22 mars 1961 :

Article premier. — M. Chevance Jean, administrateur de 5° écheton de la France d'Outre-Mer, précédemment chef du Service des Renseignements généraux et de la Sécurité est à compter au 20 mars, nommé Conseiller technique auprès du Ministère de l'Intérieur et chargé de la coordination des services de Sécurité.

Art. 2. — Le traitement de l'intéressé demeure imputable au budget de la République Française (Fonds d'Aide et Coopération).

Par décision nº 10-049 m. INT-su du 17 f

Article premier. — L'Inspecteur de Potér échelon Modou Oul Soudani, indice 447, service au Commissariat de Rosso, est m de M. le Chef de subdivision de Nouakch Chef du Poste de Police de cette ville.

Art. 2. — La présente décision prendra e du 1^{er} janvier 1961.

Par décision nº 10-081 I.G.N.-M.INT. du 2

Article premier. — Le garde national de Sèye m¹º 695, en service à la Baie-du-Lévr Dépôt de Rosso au titre de la Fanfare 1° mars 1961.

Par décision nº 10.088 du 9 mar

Article premier. — Les fonctionnaires e noms suivent reçoivent les affectations su du 1er mars 1961.

Kaédi: Bal Mamadou, aid - météorologi en service détaché;

Port-Etienne: Diallo Alioune, commis cedemment à Atar;

Aïoun : Zeidane Ould El Arby, commis de ? précédemment à l'Office de la Main d'œuvi

Nouakchott: Sow Assane, Secrétaire-dac demment à Port-Etienne;

Atar: Brahim Ould Aïdoud, moniteur préguetti;

Rosso: Ly Aïssatou, dactylographe préc

Ministère des Travaux publics, des des Postes et Télécommunications

Par arrêté nº 90 m.t.p.-t.p.-cab. du

Article premier. — M. Monnier Jean, 3º échelon, de retour de congé et débarq 30 octobre 1960, est remis à la disposition Travaux publics, des Transports, des Posnications.

Art. 2. — M. Monnier Jean est nommé d chargé de la coordination de tous les se Ministère des Travaux publics, des Trans Télécommunications. M. Monnier fera et Chef du Service de la Marine marchande.

Art. 3. — M. Monnier Jean est auto directeur de Cabinet à signer par délégat Travaux publics, des Transports, des l munications les documents suivants:

- Ampliations conformes des arrêtés laires et correspondances diverses;
 - Transmissions aux divers services

ux d'envoi;

3 de renseignements;

mission et feuilles de déplacement des pernt du Ministère;

ommande et fiches d'engagement de dépenses

signature de M. Monnier Jean sera precédée suivante:

on du Ministre des Travaux publics, des Transorpts des Postes et Télécommunications :

Le Directeur de Cabinet,

traitement de M. Monnier demeure imputable, République Française (Assistance technique).

Aonnier Jean aura droit aux avantages attachés de Directeur de Cabinet et il percevra, à ce ité de fonctions inscrite au chapitre 9 l'artit de la République Islamique de Mauritanie.

présent arrêté aura effet pour compter du jularisation).

l'Economie rurale :

décret nº 10-061 du 29 mars 1961 :

er. — M. Compagnet Maurice, Ministre des argé de l'intérim du Département de l'Econoant l'absence de M. Ahmed Saloum Ould Haiba.

3 présent décret prendra effet à compter du

èté nº 85 m.E.R. f.C. du 12 mars 1961 :

er. — Estapprouvé et rendu exécutoire le budmmun des Sociétés de Prévoyance de la Mau-1961, arrêté en :

nmme de : huit millions sept cent quarante et ixante-six francs (8.741.166 F.)

mme de : huit millions cinq cent mille sept st-six francs (8.500.786 F.)

té nº 86 m.E.R. F.C. du 12 mars 1961 :

er. — Est approuvé le compte de gestion du des Sociétés de Prévoyance de Mauritanie de

té nº 103 M.E.R. F.C. du 30 mars 1961 :

r. — Sont approuvés et rendus exécutoires les le cotisations afférents à l'exercice 1961 des joyance de : Chinguetti dont le montant s'élève à..... 119.476 francs
Boutilimit — — à..... 298.219 francs
Méderdra — — à..... 238.504 francs

à..... 100.396 francs

Art. 2. — Les Présidents des Sociétés de Prévoyance de Chinguetti, Boutilimit, Méderdra et Nouakchott sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Par décision nº 355 M.E.R. F.C. du 15 mars 1961:

Article premier. — M. Ahmed Ould Khattari, commis d'Administration générale, est nommé Secrétaire-Trésorier de la Société de Prévoyance de Tidjikja à compter du 1er février 1961

Art. 2. — M. Ahmed Ould Khattari aura droit à l'indemnité prévu par les textes en vigueur.

Par décision nº 384 m.f.R. Agr du 25 mars 1961:

Article premier. — M. Mohamed Abdallahi Ould Abderrahmane, agent d'Agriculture en service à Aïoun-El-Atrouss, est licencié de son emploi à compter du 26 novembre 1960, date à laquelle il a quitté son poste d'affectation abandonnant ainsi son service sans autorisation.

Ministère de la Justice et de la Législation :

N° 61.056 M.J.L. — DECRET portant nomination au Président et des Assesseurs de la Cour Criminelle Spéciale.

LE PREMIER MINISTRE,

Nouakchott

Vu la Constitution en date du 22 mars 1959

Vu la L:i nº 61.048 du 15 mars 1961 per ant création de la Cour Criminelle Spéciale ;

Vu le décret 59.006 du 1° avril 1959 relatif aux attributions des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu en séance du 20 mars 1961 (nº 143),

DÉCRÈTE:

Article premier. — Sont nommes à la Cour Criminelle Spéciale pour une durée de six mois :

Mohamed Ould Cheikh, administrateur, pour exercer les fonctions de Président;

Soumaré Gaye Silly, administrateur,

Ahmed Ould Aïda, deputé Emir de l'Adrar,

H'bib Ould Ahmed Saloum, député Emir du Trarza, pour exercer les fonctions d'assesseurs;

Ahmed Ould Ba, administrateur,

Diallo Mamadou, capitaine, pour exercer les fonctions de Commissaire du Gouvernement.

Guissé Malal, secrétaire des Greffes et Parquets, pour exercer les fonctions de Greffier.

Mohamed Abdallahi Ould Alem, administrateur;

Kane Amadou N'Diaye, administrateur :

, j.

Baham Ould Mohamed Laghdaf, administrateur,

Sidi Mohamel Ould Abderrahmane, administrateur, pour exercer les fonctions d'assesseurs suppléants.

Art. 2. — Le Ministre de la Justice et le Ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré, publié au Journal officiet et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Nouakchott le 20 mars 1961.

Le Ministre de la Justice et de la Législation, Cheikhna Ould Mohamed Laghdar.

Le Ministre de l'Intérieur, chargé de l'intérim du Premier Ministre SIDI MOHAMED DEVINE.

> Le Ministre de l'Intérieur, Sidi Mohamed Devine.

Par arrêté nº 80 M.J.L. du 4 mars 1961:

Article premier — Les notables dont les noms suivent sont désignés pour former le collège des assesseurs pour l'année judiciaire 1960-1961;

- 1 Tall Moctar, 34 ans, receveur des P.T.T. à Kaédi.
- 2 Diagana Sidi, 32 ans, directeur d'école à Kaédi.
- 3 Diallo Amadou, 43 ans, employé de commerce à Kaédi.
- 4 Ball Mahamoudou, 38 ans, aide-météu à Kaédi.
- 5 Tandia Oussmane, 32 ans, commis d'Administration à Kaedi.
- 6 Ramara Diafara, 56 ans, ancien combattantà Massi Choggar (Selibaby).
- 7 Mohamed Lamine O. Babiya, 38 ans, secrétaire de Cadi à Sélibaby.
- 8 Dia Abdoul, 33 ans, directeur d'école à Sélibaby.
- 9 Abdoul Aziz Kane, 59 ans, chef de canton des Irlabès Ébiabés à Aleg.
- 10 Djibril Bà, 34 ans, chef de canton des Lao Bababe à Boghe.
- 11 El Kori O. Oudaa, 38 ans, notable Ideijiba à Aleg.
- 12 Hamat Wane, 50 ans, propriétaire à Boghé.
- 13 Oumar Ly, 52 ans, assistant élevage à Aleg.
- 14 Mohamed O. Selme, commerçant à Kiffa.
- 15 Ethemane O. El Moctar, adjoint au chef général des Chrattit à Kiffa.
- 16 Haymouda O. Hameiyada, percepteur à Kiffa.
- 17 Abdallahi O. Yamani, des Chorfa Ahel Yamané à M'Bout.
- 18 Seiboubi O. Guelaye, chef de village de Takoutalla à M'Bout.
- 19 Bahacar Fall, inspecteur primaire à Aïoun-El-Atrouss.
- 2) Mohamed O. Abd Salam, planton a Tamchakett.
- 21 Sidi O. Diaghili, puisatier à Tamchakett.
- 22 Bouna O. Abei Alla, infirmier veterinaire à Aïoun-El-Atrouss.
- 23 Cheikh O. Mohamed Saleh, notable à Port-Étienne.
- 24 Najim O. Bechir, commerçant à Port-Etienne.

- 25 Sidi Mohamed O. Haidallahi, chef de frac
- 26 Lemhada O. Zemragui, éleveur à Akjoi
- 27 Moussa Diak, commis en retraite à Aki
- 28 Mohamed Cheikh O. El Hage, commerç
- 29 Ibrahima Kane, chef de canton de Tiel
- 30 Kane Abdoul Boli, capitaine en retraite
- 31 Mohamed O. Cheikh El Hassen, chef ge à Boutilimit.
- 32 Ahmed O. Mohamed O. Cheikh Sidia, se tration a Boutilimit.
- 33 Mohamed Abdallaye O. Mahamed N'Bades Idaoualy à Méderdra.
- 34 Baoba O. Abass, 35 ans, commis d'Administr
- 35 Bazeid O. Saleck, 72 ans, retraité à Ata
- 36 Cheikh O. Ainina, 33 ans, commis des I
- 37 Eli O. Zoum-Zoum, 34 ans, facteur des l
- 38 Ethmane O. Aida, chef de fraction, 48 a
- 39 Isid Bim O. Boubacar, 32 ans, chef à Ti
- 40 Bà O. Guig, 42 ans, chef du Ksar de Wε
- 41 Moulaye Ely O. Moumana, 43 ans, chef
- 42 Idoumou O. Neudeit, 40 ans, notable des à Néma.
- 43 Hademine O. Kobadi, 42 aus, chef à Ti-
- 44 Ely O. Sidi Mohamed, 45 ans, chef de g
- 45 Brahim O. Soueid Ahmed, 42 ans, chef g à Moudjéria.
- 46 Mohamed O. Ahmed O. Sid'Mahmed, 4 des Kountas à Moudjéria.
- 47 Mohamed Horma O. Youba, 40 ans, not
- 48 Ahmedou O. Abdelmoumen, 45 ans, not
- 49 Behna O. Salihi, 38 ans, commerçant à
- 50 Mohamed O. Cheikh Sidi Mohamed, che Cheikh Souleymane a Mederdra.

Art. 2. — Les notables dont les noms sur pour former la liste supplémentaire des as d'Assises

- 1 Yahya O. Bouamatou, 39 ans, comme Oulads Bousba à Nouakchott.
- 2 Moktar O. Etheimine, 47 ans, notable à
- 3 N'Diaye Boubacar, 53 ans, commis d'Acrale à Nouakchott.
- 4 Mohamed O. Khayar, 39 ans, chef d'es
- 5 Ismail Silvert, 35 ans, commerçant à N
- 6 Abdatt O. Senni, 48 ans, commerçant à
- 7 Cheikh Cissé, 37 ans, employé S.A.E.T.
- 8 Marabi O. Abidine, 45 ans, commerçant
- 9 Elfa O Soydia, 50 ans, commerçant No:
- 10 Cheikh Diop, 31 ans, employe Ets. Lace

ın nº 416 m.J.L. A.N. du 28 mars 1961:

. — M. Fofana Samba Thièpe, planton ai lecatégorie de la Convention Collective Fédéest licencié de son emploi pour compter du

lan, des Domaines, de l'Habitat me :

té nº 94 m.P.D.H. du 20 mars 1961 :

. — M. Payre Jean, administrateur en chef ommé directeur de Cabinet du Ministre du es, de l'Habitat et du Tourisme et à ce titre dination de tous les services relevant de ce

yre est autorisé en cette qualité à signer par tistre du Plan, des Domaines, de l'Habitat 28 documents suivants :

conformes des arrêtés, décisions et circu-

ns aux divers services.

d'envoi.

e renseignements.

nission et feuilles de déplacement des perdu Ministère.

dition des télégrammes.

mande et fiches d'engagement de dépenses espondances concernant le Ministère.

la signature de M. Payre sera précédée de nte:

Par délégation du Ministre du Plan, des Domaines, de l'Habitat et du Tourisme » : Le Directeur du Cabinet.

Fonction publique et du Travail:

GE OFFICIEL DE SATISFACTION

Fonction publique et du Travail,

--

1 de l'Inspecteur du Travail et des Lois sociales,

uedes Jean, directeur du Centre de Formaille de Port-Etienne, un témoignage officiel ec le motif suivant:

degrand mérite et d'une qualification techni-Guedes n'a rien ménagé pour concevoir, ger les travaux d'installation du Centre de sionnelle. Il en a assumé la direction avec succès et a obtenu des stagiaires les plus sultats Il a ainsi concrétisé de facon exeme but de l'Assistance technique. Ministère du Commerce, de Madagésia et des Mines :

Par arrêté nº 97 m.c.i.m.a du %4 mores 9988 f

Par décision nº 478 M.C.I.M.D.P du 2 Tortter 1961

and the second of the second

Article premier. — M. N'Diaye Demba, secrétaire-dactylographe auxiliaire échelle 6 échelen 3, en service au service des Mines de la Mauritanie à Saint-Louis, set versé dans la Convention Collective Fédérale du Commérce et classé à la cinquième catégorie pour compter du 1° parrier 1081 et percevra en outre une prime d'anciannete égase à 1°, de son salaire de base pour compter du 26 octobre 1600.

Ministère de l'Education de la Jeuneaue et det Sports

Par arrêté nº 10.032 R.M. du 25 février 49%:

Article premier. — Les candidats dont les noms suivent, pourvus de l'examen du Certificat d'aptitude à l'Engrignement de l'Arabe, sont agréés dans le cadre de l'Engignement primaire arabe en qualité de Monçaid (Moniteurs stagiaires) indice 270 et mis à la disposition de M. le Ministre de l'Education et de la Jeunesse.

Art. 2. — Les intéressés reçoivent les affectations suivantes:

Fatimetou, Mint Sidi Baba, Atar (filles);

El Houssein O. Mohamed Saloum, Dar Salam o. Rosso ;

Abdallahi O. Didi (magistrat), Boustoila o Ababédes;

Mohamed O. Taleb, Oulad Aid p. Rosso.

Mohamed Saloum O. Moh. Moustapha, wholes Ras El Fil. p. Néma ;

Mokhtar O. Taki, Yengui Abolat p. Tirabbara ;

Tendghi O. Abdallah El Atiq, Aguerg p. Trablega ;

Mohamed Sidina O. Cheikh Hamdi, Osiać Boo Alia p. Boutilimit;

Lemrabet O. Moh. Lemine Fall, Amouri p. Néms

Moh. Saloum O. Sidi O. Zein, Yengui-Journania p. Timbédra;

Baba Ahmed O. Hama Lemine, Bosta p. Timbédra:

Mohamed M. Barek O. Abderrahman, 4° groupe Mechdouf p. Timbédra;

Ahmed O. Mohamed Sidiya O. Daddah, Moul-Kheuze p. Kiffa;

Zeini O. Mohamed Aouechkech p. M'Bout;

Mokhtar Ben Mouhameda, Bougari p. Kiffa;

Ahmed O. Mohamed O. El Mamy, Adem p. Kiffa : 2

Dah O. Sidi Bouna, Touil p. Aïoun;

Mokhtar Nech O. Cheikh El Hacen, Kanoal p. Atar;

Abdourahim Thiam, Aéré M'Bar p. Cascas;

Mahfoud O. El Hamed, Cara Lol p. Boghé;

Mohamed Lemine O. Taleb Abdallahi, Berkevel p. Kiffa;

Mon. Abdou Zalom O. Ahmed Mahmond, Chrattit p. Kiffa;

Mon. Laurine O. Mohamed. Djadjibine p. M'Bout;

El Alem C. Mohamed Sidi Baba, Sélibaby;

Mohamed Mahmoud G. Khatri, Boumdeid p. Tidjikja;

Mohamed Mahmoud O. Sidi Brahim, Bougadoum p. Néma;

Mohamad Mahmond O. Zeidane, Ouali p. Kaédi ;

Mohamed Liman O. Cheikh, Djadjibine Chorfa par M'Bout;

Monamed Nagr O. Moh. O. Ahmed, Bocol par Kaédi;

Kajel O. Alimed Salem O. Babacar, Guiddakar par Rosso;

Mohames Saad Bon O addah, Goum d'Atar :

Almeed O. Khyar, Onelogo par Boghé ;

Athie Abmed O. Haroun, Ouloum-Nere par Kaédi;

Hassni O. Mohamed El Hassandit Mohamed;

El Hassen O. Mohamed Hassen, Agoenit par Tamchakett;

Art. 3. — La dépense est imputable au budget de la Mauritanis pour 1960 chapitre 10-1. article 8, pour 1961 au leudget de la Mauritanie chap. 10-1-9.

4.15.4. — Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés.

Par arrêté nº 10-056 m.E.J.-I.A. du 28 mars 1961 :

Addicie gramier. — Le personnel de l'Enseignement du praidier Cegré pourra être chargé, pendant l'année scolaire 1000-1001, des services supplémentaires suivants:

1º Târance des cantines et des internats. — Le nombre à houres rénumérées est fixé forfaitairement à 4 heures par semaine pour la gérance de cantine.

Il est fixé à l'article suivant pour les internats selon leur importance.

 2° Surveillance des études en classe terminale. — 1 heure par jour de classe.

Art 2. — Le personnel de l'Enseignement du premier degré dont le nom suit est chargé de services supplémentaires.

I - CIRCONSURIPTION DU CENTRE

A. - Gérance des internats et cantines

Thad: Al. Ly Ousmans, instituteur adjoint (internat : Absures):

bajthija 85. Manfood Oold Cheikh, instituteur adjoint (intomaa 9 hebres):

Lionsylenia M. Be Onmar, monitour (internat, 6 heures);

Tribilt: M. Sidi Mohamed Ould Jidou, moniteur (internat, 5 heures);

Aleg: M. N'Diaye N'Diawar, instituteur ad 9 heures);

Boghé: M: Fall Lamine, instituteur adjoint.

Bababe: M. Guissé Mamadou, moniteur (ca

M'Bagne: M. Keïta Boubacar, instituteur ad

Hairė-MBar : M. Bâ Mamadou, institu (cantine);

Niabine: M. Cissè Alioune, instituteur adj

Sarandogou: M. Sy Ibrahima, instituteur ad

B. — SURVEILLANCE DES ÉTUDES

Kaédi (garçons): M. Kane Abdoul Karim, ir

 $\mathit{Kaedi}\left(\mathrm{filles}\right)$: $\mathrm{M^{me}}$ Lacombe, institutrice;

Leneiba: M. Bå Malick, instituteur adjoint

Djéol: M. Seck Demba, instituteur adjoint;

Maghama: M. Ly Boussiré, instituteur adjo

Tidjikdja: M. Maloum Ould Braham, institt

Moudjeria: M. Bà Hamath, instituteur adjo

Aleg: M. Yahya Ould Abdi, instituteur adjo

Magta-l'Hajar: M. Mohame! Mahmoud O instituteur adjoint;

Boghé: M. Jacq, instituteur;

M'Bagne: M. Seydou Mamadou dit Thioub,

Bababe: M. M'Baye Abdoul Karim, institute

Hairé-M'Bar: M. Sy Mamadou, instituteur

II. - CIRCONSCRIPTION DE-L'E

A. — GÉRANCE DES INTERNATS ET CAN

Sélibaby: M. Traoré Aldiouma, instituteur ac 6 heures);

M'Bout: M. Lô Samba Gambi, moniteur (inter

Kiffa: M. Bà Bocar Tidiane, instituteur (inter

Kankossa: M. Koné Ahderrhamane, mon 31 décembre 1960 et instituteu compter du 1º janvier 1961 (inter

Tamchakett: M. Sidi Aly dit François, inst (internat, 9 heures);

Aroun-El-Atrouss: M. Bechiri Culd Dem adjoint (internat, 7 heures);

Touil: M. Zeini Ouid Mohamed Abdoull (internat, 6 heures)

Kobenni: M. Cherif Ahmed, moniteur (inter

Timbedra: M. Taudia Hadya, instituteur ad 7 heures);

Disquences M. Moctar Ould Baobs, insti-(internat, 6 heures);

Bousiagic: M. Mohamedou Ould Barke, mor 31 décembre 1960 et instituteur compter du 1er janvier 1961 (can M. Bekalle Ould Sidi, instituteur adjoint (cantine);

'echdouf: M. Mohamed Ely Ould Cherifi, moniteur (cantine),

hmed Ould Mohamed Sabbar, instituteur adjoint (internat, 7 heures);

: M. Coulibaly Bakary, instituteur adjoint (internat, 6 houres);

Aohamed Gaouad, moniteur (internat, 5 heures).

B. - Surveillance des études

M. Dia Abdoul, instituteur adjoint jusqu'au 31 décembre 1960 et instituteur à partir du 1°r janvier 1961;

Koné Bakariba, instituteur adjoint;

iang Kalidou, instituteur adjoint;

Cissé Mohamed, instituteur adjoint jusqu'au 31 décembre 1960 et instituteur à partir du $1^{\rm sr}$ janvier 1961 ;

M. Diarra Souleymane, instituteur adjoint;

Niasse Lamine, instituteur adjoint jusqu'au 31 décembre 1960 et instituteur à partir du 1er janvier 1961.

- CIRCONSCRIPTION DE L'OUEST

GÉRANCE DES INTERNATS ET CANTINES

onzelot René, instituteur (internat, 8 heures);

15 octobre 1960 au 25 janvier 1961 M. El Yezid Duld Mohamed Yeddih, moniteur (cantine) du 26 janvier 1961 au 13 juillet 1961 : M. Ahmed Duld Taya, instituteur adjoint (cantine);

ne: M. Mohamed Lemine Ould Mahou, monieur (cantine);

iohamed Lemine Ouid Mohamed Lemine, instituteur adjoint (internat, 6 heures);

v: M. Sil Ahmed Bahou, instituteur adjoint internat, 7 heures);

M. Mohamed Salem, instituteur adjoint (internat, 9 heures);

. Khyarrhoun Ould Ahmedou, moniteur (internat, 6 heures);

Diop Moctar, instituteur adjoint (internat, heures);

1: M. Mohamed Ould Diah, instituteur adjoint nternat, 6 heures);

M. N'Diaye Ibrahima, instituteur adjoint

Kane Abdou! Ciré, instituteur adjoint (interat, 6 heures);

: M. Diop Amadou, instituteur (cantine):

- Bà Mamadou Nalla, instituteur adjoint autine):

M. Yongane Mamadou, monitour (cantine); Abdallahi Ould Bechir Ould Ragel, instituteur ljoint (internat, 9 heures);

M. Sy Ibrahima, instituteur adjoint (cantine).

B. — SURVEILLANCE DES ÉTUDES

Atar (filles): Mue Donzelot, institutrice adjointe;

Atar (garçons): M. Cheikh Malainine, instituteur;

Chinguetti: M. Mohamed El Haida, instituteur adjoint;

Fort-Gouraud: M. Moahmed Ould Diah O, instituteur adjoint;

Akjoujt: M. Ahmed Ould Mohamed Fall, instituteur adjoint

Nouakchott (filles): Mme Perrin, institutrice;

Rosso (garçons): M. Sall A. Clédor. instituteur;

Rosso (filles): Mme Suzzoni, institutrice;

Boutulimit: M. Sidi Ali, instituteur:

Port-Étienne: M. Giraud, instituteur;

Méderdra: M. Touré A. Ibra, instituteur.

Art. 3. - Le personnel chargé de ces services supplémentaires à droit à des indemnités calcules, reloc les taux horaires suivants:

Survelllance d'étude :

Instituteur: 225 francs;

Instituteur adjoint: 160 francs;

Moniteurs: 120 francs.

Gérance d'internats ou de cantines :

Instituteur: 112 frs., 50;

Instituteur adjoint: 80 francs;

Moniteurs: 60 francs.

Art. 4. -- Les indemnités pour services supplomentaires sont payées aux intéressés par l'Agence Spéciale sur presentation de certificats de service fait établis chaque mois par les Directeurs d'Écoles, sous leur responsabilité.

Des crédits sont spécialement délégués à cet effet nan Agences sur proposition de l'Inspecteur d'Académie. Its sont imputés au chapitre 10 1-8.

Par décision nº 10-056 MEJ-IA du 28 février 4061 :

Article premier. — M. Vaché Pierre-Paul, rédacteur de 1º classe AGOM, indice net 225, mis à la disposition de la République Islamique de Mauritanie est affecté au Gollège de Rosso, pour y exercer les fonctions d'Econome, à compter du 23 septembre 1900, date son arrivée dans la territoire.

and the second s

Par decision nº 10-057 mesta del 2000 de la como

Article premier. — M⁴⁸ Seck Awa, has respended in here gode de la Convention Collective du Consent de la convention Collective du Consent de la convention de la limite esta a l'inspection d'activitate de la content tante à Saint-Louis, est licenciée de son emploi pour au acceptu 15 février 1960 pour suppression d'emploi dus au suaut set des services à Nouakchott).

_&A&

Par décision nº 10 058 MEJ-IA du 23 février 1961 :

article premier. — M. Sow Amadou, planton de 2° catégorie de la Convention Collective Fédérale du Commerce en service depuis le 1° mars 1954 à l'Inspection d'Académie à Saint-Louis, est pour compter du 15 février 1961 licencié pour suppression d'emploi.

Par décision nº 40-059 MEJ-IA du 23 février 1961 :

Article premier. — Le service de permanence administrative au Collège de Rosso pendant la période des grandes vacances de l'année 1961 est fixé comme suit :

Juillet: M. Vaché, économe.

Aout: M. Sall, surveillant général.

Septembre: M. Beaumont, principal.

Article 2. — Ce service de permauence ne donnera pas lieu à l'attribution d'indemnités pour services supplémentaires.

Par décision nº 10-060 m.E.J-I.A. du 23 février 1961:

Article premier. — Est constatée, la promotion au choix du 5° au 6° échelon, avec effet du 1° juillet 1959, de M. Suzzoni Joseph, instituteur de la Corse détaché en Mauritanie.

Art. 2. — M. Suzzoni est classé à l'indice brut 430, net 340. (Directeur de C.C. de 6 à 11 classes).

Art. 3. — La dépense, pour la période du 1-7-59 au 31-12-1959 est imputable au budget de la Mauritanie ; et à partir du 1-1-1960 au budget de la République Française (Personnel d'Assistance technique.)

Par décision n° 10-061 M.E.J-I.A. du 23 février 1961 :

Article premier. — Est acceptée pour compter du 18 janvier 1961 la démission de son emploi présentée par M. Diagana Ibrahima, instituteur adjoint de 3° échelon, indice 420, en service à l'école de garçons de Kaédi

Par décision nº 10-062 m.E.J-1.A. du 23 février 1961 :

--

Article premier. — Est constatée le décès de M. N'Diaye Babaly, instituteur de 8° échelon, indice 795, directeur de l'école de garçons de Nouakchott, survenu le 29 janvier 1961 à l'Hôpital de Saint-Louis.

Par décision nº 10-064 I.AR. du 23 février 1961 :

Article premier. — Le candidat dont le nom suit est engagé en qualité de moniteur d'arabe au salaire mensuel de 6.000 frs à compter du 1° janvier 1960 au 13 octobre 1960 et reçoit l'affectation suivante :

Mouhamed Abdallahi O. El Chadi, école de Hijaje par Boutilimit.

Art. 2. — A compter du 14 octobre 1960, l'intéressé admis à l'examen du C.A.E.A. session du 9-6-60, est intégré dans le cadre de l'Enseignement primaire arabe en qualité de Mouçaid (Moniteur stagiaire) à l'indice 270.

Art. 3. — La dépense est imputable pour 1960 au budget local, chap. 10-1 art. 8, pour 1961 au budget local, chap. 10-1 art. 9.

--

Par decision nº 10-065 m.B.J-1-A. dn 28 févr

Article premier. — Est acceptée nou compte bre 1960 la démission de sou emploi présentée Aghibou, moniteur décisionnaire indree 245 l'école d'Aéré M'Bar par Boghé.

Par décision nº 10-060 M.R.L.L. de 23 favr

Article premier. — M. Abdallabi C. Abdi i sionnaire de français, indice 245, précèdemme à l'ancienne école des Laghlal Ouled Moussef qui n'a pas rejoint sont poste à la rentrée des c sidéré comme démissionnaire de son emploie du 14 octobre 1960.

Par décision nº 10-069 M.E.s. a du 25 févi

Article premier. — M. Mohamed El Hadra nouvellement engagé en qualité d'instituteu giaire, indice 357, et mis à la disposition d l'Education et la Jeunesse est affecté au Lycée pour y servir comme Maître d'internas.

Par decision nº 10-070 M.B.J.J.A du 25 févi

Article premier. — M. Baouba N'Diaye l'classé à la première catégorie de l'acrêté du 14 décembre 1957 en service depuis le 15 au Lycée de Nouakchott, est pour compter du licencié pour suppression d'emploi.

Par décision nº 40-071 m.e.j.i.a du 25 fév

Article premier. — Est constaté le décès su chott le 21-12-1960 de Moulkhairy Mint Sidi Me de 2° échelon du cadre de l'Enseignement de indice 325, précèdemment en service à l'Ecole

Par décision nº 10-072 M.E.J.L.A du 25 fév

_���...

Article premier. — M. Beaumont Gérand, Jes lant général de 3° échelon, indice net 200, mis de la République Islamique de Mauritanie, es lège de Rosso pour exercer les fonctions de pi ter du 1° octobre 1960 (date de sa prise de s

Par décision nº 10-073 M.E.J.1.A du 25 fé

Article premier. — Par suite de la fermett Tachott Bouceifs Noirs par Aleg, le maître d' O. Bobeni a été muté à l'école de Lemtouna _l

Par décision nº 10-074 M.E.J.I.A.M du 25 f

Article premier. — Est acceptée pour com bre 1960 la démission de son emploi présent med Yahdih O. Mohamed Baba, moniteur d' mensuel de 6 000 francs, en service depuis l à l'école des Ahel Memtallah par Chinguetti cision nº 10-090 M.E.J.I.A du 9 mars 1961 :

nier. — Madame Mosnier Nicole, professeur conà la disposition de la République Islamique de st affectée au Cours Complémentaire de Kaédi du 14 octobre 1960 date de sa prise de service.

ision nº 10-091 M.E.J. I A. du 9 mars 1961:

nier. — M. Bocage Jean, professeur adjoint de dice net 316, mis à la disposition de la République Mauritanie, est affecté au Lycée de Nouakchott, rles fonctions de Surveillant général pour compnbre 1960 date de son arrivée en Mauritanie.

cision nº 10-092 M.E.J. I.A. du 9 mars 1961

mier. — M. Dia Yaya Yero, instituteur adjoint ervice au Cours Complémentaire de Kaédi, est té d'adjoint à l'école de Kiffa, en remplacement Ould Bouceif, instituteur adjoint admis comme de Réserve

I. Sid Ahmed Ould Taya, instituteur adjoint de Atar, précédemment affecté à l'école de garçons décision u° 1396 M.E.J.-I.A. du 6 octobre 1960, alité d'adjoint à l'école de garçons de Boutilimit ent de Ould El Hadrami Ahmed Sidi instituteur au service des Douanes.

ision nº 10-093 M.E.J I.A. du 9 mars 1961:

aier. — Est acceptée pour compter du 15 février sion de son emploi présentée par M^{me} Cotillon, ljointe décisionnaire, indice 335, en service à s de Rosso.

ision nº 10-094 M.E.J f.A. du 9 mars 1961:

nier. — Est licencié de son emploi pour supresasuffisance et incapacité à compter du 1er février a Hamady, moniteur décisionnaire, indice 245, école des Foulbé Dièri par M'Bout.

ion nº 10-095 m.e.j. i.a.m. du 9 mars 1961 :

nier. — En exécution du décret nº 60-132 du les moniteurs de français dont les noms suivent is l'Enseignement du premier degré de la Mauclassés pour compter du 1er octobre 1959 ou pour date de leur prise de service conformément au it:

1a, Boghé, commis expéditionnaire ordinaire -1-58, indice 340, ancienneté générale au 30-9-59 13 jours, reclassé à la 2° catégorie, ancienneté 1u 1-10-59;

emine O. Laghlal, Kaédi, commis expéditione 2º échelon au 1-7-58, indice 340, ancienneté)-9-59: 15 ans 2 mois 14 jours, reclassé à la ncienneté égale à 6 ans au 1-10-59; Dahmada Ould Boufatma, Jraif par Atar, commis expéditionnaire ordinaire 1° échelon au 1-1-57, indice 315, ancienneté générale au 30-9-59: 13 ans 9 mois 23 jours, reclassé à la 2° catégorie, ancienneté égale à 4 ans au 1-10-59;

Mahfoud Ould Bouboutt, Nouakchott (Détaché Intérieur) commis expéditionnaire adjoint, 4° échelon au 1-7-57, indice 295, ancienneté générale au 30-0-59. : 8 ans 10 mois, reclassé à la 2° catégorie débutant au 1-10-59;

Brahim Ould Aidou, Chinguetti, conmis expéditionnaire adjoint 3° échelon au 1-5-57, indice 275 ancienneté générale au 30-9-59: 6 ans 8 mois, reclassé à la 1° catégorie après 6 ans au 1-10-19:

M^{me} Taki née Françoise, Néma, commis expéditionnaire adjoint 3° échelon au 1-5-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59: 6 ans 4 mois 10 jours, reclassée à la 1^{re} catégorie, après 6 ans au 1-10-59;

Mohamed O. Abderrahmane, (détaché A.N.), commis expéditionnaire adjoint 3° échelon a 1 1-7-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 9 ans 7 mois, reclassé à la 2° catégorie débutant au 1-10-59 ;

Sidi Mohamed O. Jiddou, Tichitt, commis expéditionnaire adjoint 3° échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-596 ans 11 mois : reclassé à la 1^{re} catégorie ancienneté égale à 6 ans au 1-10-59;

Ahmed Fall O. Mohamedine, (Détaché A.G. le 14-10-59 commis expéditionnaire adjoint, 3° échelon au 1-11-57, indice 275 ancienneté générale au 30-9-59: 5 ans 11 mois, reclassé à la 1° catégorie ancienneté après 4 ans au 1-10-59;

Lobat O. Sidi Mohamed, 3° G Mechdouf, commis expeditionnaire adjoint 3° échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59: 5 ans 10 mois 20 jours, reclassé à la 1° catégorie après 4 ans au 1-10-59;

Hamoud Ould Amar, Legouanit, commis expéditionnaire adjoint 3° échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 5 ans 11 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59°;

Abkari Ould Zein, Tadjakant (Kiffa), commis expéditionnaire adjoint, 3° échelon, au 1-11-57, indice 275 ancienneté générale au 30-9-59: 5 ans 11 mois, reclassé à la 1° catégorie après 4 ans au 1-10-59;

M^{me} Bakar née Marieme Miot Souka, Aleg, commis expéditionnaire adjoint 3° échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59:5 ans 11 mois, reclassée à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59;

Mohamed Sidia O. Taleb, Hijjaj par Boutilimit, commis expéditionnaire adjoint 3° échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59:5 ans 11 mois, reclassé à la 1° catégorie après 4 ans au 1-10-59;

Yatéra Cheikhou, Diaguily, commis expéditionnaire adjoint 3° échelon au 1-4-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59: 11 ans 9 mois 20 jours, reclassé à la 2° catégorie ancienneté égale à 2 ans au 1-10-59 (Moniteur du cadre le 1-1-60;

Wade Alioune, Rosso, commis expéditionnaire adjoint 3º échelon au 1-4-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59: 8 ans 6 mois 24 jours, reclassé à la 2º catégorie débutant au 1-10-59 (moniteur du cadre le 1-1-60);

Hafsatou M. Abdel Jelil, Boutilimit, commis expéditionnaire adjoint 3° échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59: 5 ans 10 mois 24 jours, reclassé à la 1° catégorie après 4 ans au 1-10-59;

Sid Ould Kchoum, Aguerjt, commis expéditionnaire 3° échelon au 1-7-58, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 7 ans 8 mois 17 jours, reclassé à la 1° catégorie après 6 ans au 1-10-59 ;

Mahfoud O. Abd. Daim, Mal, commis expéditionnaire adjoint 3° échelon au 1-1-58, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59: 7 ans 9 mois 12 jours, reclassé à la 1° catégorie après 6 ans au 1-10-59;

Isselmou O. Mohamed Mahmoud, Moulkheuz (Kiffa), commis expéditionnaire adjoint 2° échelon au 20-3-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59: 4 ans 6 mois 10 jours, reclassé à la 1° catégorie après 4 ans au 1-10-59;

Cherif O. Ely, A.H. Khattar, commis expéditionnaire adjoint 2° échelon au 20-3-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59: 4 ans 6 mois 15 jours, reclasse à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59;

Limam Ould Beyrouck, Djadjibinė Chorfa par M'Bout, commis expéditionnaire adjoint 2º échelon au 3-11-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59: 4 ans 8 mois 27 jours, reclassé à la 1º catégorie après 4 ans au 1-10-59;

Sid Ahmed O. Hamoud, Aouissiat, commis expéditionnaire adjoint 2° échelon au 3-11-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59: 4 ans 10 mois 27 jours, reclassé à la 1° catégorie après 4 ans au 1-10-59;

Baba Ould Taffa, détaché C.P. Ministre le 14-10-59, commis expéditionaire adjoint 2º échelon au 1-1-57, indice 255, ancienneté générale 30-9-59: 4 ans 11 mois, reclassé à la 1º catégorie après 4 ans au 1-10-59;

Moctar Mou O. Ely Salem, détaché Secrétaire chef général O. Daman, le 8-2-60, commis expéditionnaire adjoint 2° échelon au 15-11-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59: 3 ans 11 mois 15 jours, reclassé à la 1r° catégorie après 2 ans au 1-10-59 et après 4 ans au 16-10-59;

Mohamed O. Boubacar, O. Sidi Loafi, (Tagant) commis expéditionnaire adjoint 2º échelon au 14-10-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59: 3 ans 9 mois 16 jours, reclassé à la 1º catégorie après 2 ans au 1-10-59 et après 4 ans au 15-12-59:

Ahmed Mahmoud O. Abderrahmane, Daber (Tagant) détaché E. Tagant le 6-7-60, commis expéditionnaire adjoint 2° échelon au 1-1-58, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 3 ans 9 mois reclassé à la 1° catégorie après 2 ans au 10-1-59 et après 4 ans au 1-1-60;

Ahmed Khouna O. Mohamed, Rindiao, (commis d'Administration générale le 6-7-60), commis expéditionnaire adjoint 2° échelon au 14-10-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59:3 ans 11 mois 15 jours, reclassé à la 1° catégorie après 2 ans au 1-10-59 et après 4 ans au 16-10-59;

Dey O. Abderrahmane, Daber, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 3-12-57, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 1 ans 9 mois 28 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 2-12-59, décédé le 9-3-60;

El Moufid El Hassen, Mal (Aleg) commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-12-57, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 1 an 10 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie au 1-10-59 at après 2 ans au 1-12-59;

Menine Mint El Kori, Boutilimit (détaché commis expéditionnaire adjoint stagi indice 245, ancienneté générale au 30-4 13 jours, reclassée à la 1^{re} catégorie début après 2 ans au 19-12-59;

Ali O. Cheikhna, Oum Oueit Gat, comm a ljoint stagiaire au 1-1-58, indice 245, anci 30 9-59: 1 ans 9 mois, reclassé à la 1^{re} cat 1-10-59 et après 2 ans au 1-1-60;

Anne Alassane, Kaédi, commis expédition giaire au 1-1-58, indice 245, ancienneté ge 1 an 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie det après 2 ans au 1-1-60;

Brahim O. Mohamed Ragel, Awadi (Bou ditionnaire adjoint stagiaire au 1-1-58, ind générale au 30-9 59: 1 an 9 mois, reclassé débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-1-6

Dah Ould Dahmane, A. Md Cheikh, commadjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, a au 30-9-59: 11 mois 18 jours, reclassé à la tant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60

Bà Khassoum, Rindiao, commis expéditi giaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté ş 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie et après 2 ans au 14-10-60;

Cissé Roberte, Nema, commis expéditio giaire au 10-14-58, indice 245, ancienneté g-11 mois 18 jours, reclassée à la 1^{re} caté 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mohamed Ould Barke, Bousteila (Néma tionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, ind générale au 30-9-59: 11 mois 18 jours, recla débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-1

Samba Beddou, M'Beydiyat (Kiffa), comi adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, a au 30-9-59: 11 mois 18 jours, reclassé débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-1

Ahmed Yahye Ould Ahmadou, 4° G. Mechcommis expéditionnaire adjoint stagindice 245, anciennete générale au 30-9-50 reclassé à la 1° catégorie débutant au 1-au 14-10-60;

Abdellahi Ould Abdi, O. Mousseif par expéditionnaire adjoint stagiaire au 14 ancienneté générale au 30-9-59: 11 mois 18 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59, cessé servi

Sidi Abdallah O. Moustaph, Fodré-I expéditionnaire adjoint stagiaire au 14 ancienneié générale au 30-9-59:11 mois 1 1° catégorie débutant au 1-10-59, et aprè

Mohamed Mahjoud, Abollat (Néma), com adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245 a au 30-9-59: 11 mois 18 jours, reclassé à la tant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60

Niang Aghibou, Aéré M'Bar, comm adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, au 30-9-59: 11 mois 18 jours, reclassé à la tant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-1 31-12-60; ady, Foulbe-Dieri par M'Bout, commis expédint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté 9-59 11 mois 18 jours, reciasse à la 1^{ee} catégorie 10-59 et après 2 ans au 14-10-60;

eb Abeidi, Bosta par Timbédra, commis expéjoint stagiaire au 14-10-58; indice 245, ancienau 30-9-59 11 mois 18 jours, reclassé à la bhutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60;

emine O. Baouba, Fort-Gouraud, commis expéjoint stagiaire au 14-10-58: indice 245, ancienau 30-9-59: 11 mois 18 jours, reclassé à la ébutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60;

lata, Idaoualis, commis expéditionnaire adjoint 10-58 in lice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : urs reclassé à la 1° catégorie débutant au 1-10-59 au 14-19-60 ;

O. El Ghauth, Foirenni (Kiffa), commis expéjoint stagisire au 14-10-58, indice 245, ancien-30-9-59: 11 mois 18 jours, reclassé à la ébutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60;

Yahya O. Sid Brahim O. Abdellahi Saleck, ma, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au ce 245, ancienneté génerale au 30-9-59: 11 mois lasséa la 1° catégorie débutant au 1-10-59 et 114-10-60;

- O. Kharrachi, Lemtouna p. Kaédi, commis re adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, mérale au 30-9-59:11 mois 18 jours, reclassé orie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au
- b. Guelaye, Oulad Bonioug, commis expéditionstagiaire au 14-10-58, indice 245, aucienneté 0-9-59: 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catét au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60;
-). Salem, Chinguetti, commis expéditonnaire ire au 14-10-58, indice 245, ancienneté géné-9:11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie -10-59 et après 2 ans au 14-10-60;

Jiddou, O. Bouceif, commis expéditionnaire re, au 14-10 58 indice 245, ancienneté générale l mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie 10-59 et après 2 ans au 14-10-60;

Ahmed Lemine Tandiao, Seguelil, commis exadjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienau 30-9-59: 11 mois 18 jours, reclassé à la lébutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60;

l Moktar O. Mamoun, Atar, commis expédiint stagiaire, au 14-10-58 indice 245, ancienneté 30-9-59: 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} itant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60;

ld El Mokhtar, Moulkheucheub, commisre adjoint stagiaire au 14-10-18, indice 245, inérale au 30-9-59: 11 mois 18 jours, reclassé gorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au

Mohamed, Rajad (Néma), commis expéditionstagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté 30-9-59: 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catét au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60; M^{He} Sy Marie, Kiffa, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 11 mois 18 jours, reclassée à la 1^{re} catégorie débutante au 1-10-59 et après 2 aus au 14-10-60;

Leyli Mohamed, Bandian (Guidimaka), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59; 11 mois 18 jours, reclasse à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60;

Abdallahi O. Mohameden, Boer-Tores, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 11 mois 18 jours, reclasse à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60;

Mohamed El Moctar O. Dida, O. Makary, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au-14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 11 mois 18 jours, reclassé à la 1se catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60:

Mohamed Lemine O. Hamoud, Yagref, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59:11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débulant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60;

Ahmed O. M'Haimed, Kanoal, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1^{cr}-11-58, indice 245, ancienneté générale : au 30-9-59 : 11 mois reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-11-60 ;

Marième M. El Wanane, Rosso, commis expéditionnaire adjoint stagiaire, au 3-11-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 10 mois 28 jours, reclassée à la 1º catégorie débutante au 1-10-59 et après 2 ans au 3-11-60;

Brahim Ould Bodde, Tendaoudja, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 20-11-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 10 mois 11 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 20-11-60;

Mohamed Ould Ahmedou, Oulad Seyid, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-12-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 10 mois, reclassé à la 1 catégorie debutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-12-60;

Hadrami Ould Ahmedna, Nimjatt, commis expéditionnaire adjoint stagnaire au 1-1-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 9 mois, reclassé à la 1^{ro} catégorie débutant au 1-10-59;

El Houssein O. M'Haimd Boutilimit, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 2-1-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 8 mois 29 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59;

Cheikh El Hassen Agoenit, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 23-2-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 7 mois 7 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59;

Cheikh O. Mohamed Aïcha, Euleb (Boutilimit), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 25-2-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 7 mois 5 jours, reclassé à la 1re catégorie débutant au 1-10-59;

Cheikhna Lehbib, Agjert, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-1-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59:

Khattry O. Samba, Tamchakett, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-11-57, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 1 an 11 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-11-59;

Sid Ahmed O. Brahim Dey, Daber, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-1-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 1 an 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-1-60;

Mohamed El Hafed O. Mohamed Lemine, Idatfagha, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 8-2-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 1 an 7 mois 21 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 8-2-60;

Mohamed O. Babahmed, Messoud, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 4-3-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 1 an 6 mois 28 jours reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et aprés 2 ans au 4-3-60;

Guèye Ibrahima M'Bagnick Simow, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 15-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 11 mois 16 jours reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 15-10-60;

Djiddou O. Hakki, H. Ahel Jiddou commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 15-11-58 indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 10 mois 16 jours reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 licencié le 12-11-60.

Mohamed Welid O. Idoumou (Bassikounou détaché cercle de Néma le 1-1-60) commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 31-1-59 indice 245, ancienneté générale au 30-9-59:8 mois 1° catégorie débutant au 1-10-59;

El Yezid O. Mohamed Yehdih, Atar commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 16-5-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59: 4 mois 16 jours 1° catégorie débutant au 1-10-59:

M^{me} Sall Piny, Kaedi, demissionnaire le 2-4-60 commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-10-59, indice 245, reclassée à la 1° catégorie débutante au 1-10-59;

Moctar Oumou, Boer-Torès, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59;

Moulaye Hassan, Nouakchott (Lycée), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclasse à la 1° catégorie débutant au 14-10-59;

Abdallahi O. Salem, Tachdbitt (Meder), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 4re catégorie débutant au 14-10-59;

Brahim O. M Boubacar, O. N'Taichatt (Méder) commis expéditionnaire adjoint au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 15° catégorie débutant au 14-10-59;

Baba Ould Brahim, El Mimoun Teli, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59;

Bouna Ould Moctar, H. 1° G. Mechdouf commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la se catégorie débutant au 14-10-59, licencie;

Fall Samba, Dafor, commis expéditionnaire adjoint staglaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1° catégorie débutant au 14-10-59; Dieng Ravane, O. Sidi El Fally, commis e adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, recla gorie débutant au 14-10-59;

Mahfoud O. Brahim, Timbedra, commis adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, recla gorie débutant au 14-10-59;

Mohamed Mahmoud O. Beyedlı, A. Hamoimid ditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indià la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59;

Dicko Moctar, Secteur est (Guid), commis adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclagorie débutant au 14-10-59;

Sidi Mahmoud Ould Hadi, Tajoult (Guid), c tionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice la 1º° catégorie débutant au 14-10-59;

Demba Hamady, Thiecane, commis expéditi stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à débutant au 14-10-59;

Ahmed O. Mohamed Lemine, Boughadoun, ctionnaire, adjoint stagiaire au 14-10-59, indice la 1^{ro} catégorie débutant au 14-10-59;

Ahmed Ould Cheibani, Noal, commis expédit stagiaîre au 14-10-59, indice 245, reclassé à débutant au 14-10-59;

Bou Ould Hademine, Djiguenni par Timb. (tionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59;

Limam O. Boubacar, Lehbiba par Tamo expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-l reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-l

Mohamed Mahmoud O. Amar, Temouagiou, ditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, india à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59;

Sidi El Moustapha, O. Md Fall, dit Deff, Néma ditionnaire stagiaire au 14-10-59, indice 24 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59;

Mahfoud Ould Brahim, Timbédra, commis adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, recla gorie débutant au 14-10-59;

Cheikh Ould Bouroueiss, Touabirs par expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-reclasse à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-5

Mahamed Lemine O. Sidi Abdellah O. Ma commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-1 réclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-£

Sidi Ahmed Ould Meydane, Bokol, commis adjoint stagiaire au 21-11-59, indice 245, reclas gorie débutant au 21-11-59;

Mahmoud Ould Haïbou, Daber, commis expédipint stagiaire au 24-12-59, indice 245, reclassé à le débutant au 24-12-59;

al, Nouakchott, commis expéditionnaire adjoint 25-1-60, indice 245, reclassée à la 1^{re} catégorie 25-1-60, démissionnaire le 14-10-60.

cision nº 10-124 m.E.J-I. du 24 mars 1961 :

nier. — Sont déclarés admissibles aux épreuves amens professionnels :

ficat d'Aptitude Pédagogique (C.A.P.):

ficat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique

icat d'Aptitude aux fonctions de Moniteur

itégration des Moniteurs auxiliaires dans le liteurs,

inée 1961, les candidates et les candidats dont ont, classés par ordre alphabétique :

rtificat d'Aptitude Pédagogique (C.A.P).

idi Mohamed, centre de Aïoun;

lji, - Rosso;

Abdellahi. - Rosso:

named, - Nouakchott;

née, - Atar;

ohamed, - Rosso;

- Rosso;

Boghé;

Ciré, - Rosso;

u Moctar, - Kiffa:

ba, - Kiffa;

ul Karim, - Boghé;

hya O. Louly, - Boutilimit;

ii, — Aïoun;

u, – Kiffa;

Silèye, – Rosso

Silèye, – Rosso;

ançois, — Aïoun;

mane dit Jiddou, Atar;

i, — Aleg;

II. — Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique (C.E.A.P).

Ahmed Aboubecrine O. Alia, centre de Boutilimit;

El Oualed O. Nagi, . — Kaédi;

Mohamed O. Khlifer, - Aleg;

M'Hadi O. Mohamed Lemine, — Aïoun;

Mohamed O. Bicrine, - Rosso;

N'Diaye xxxxxx Dieug, - Aïoun;

Seydina Ali O. Ahmed, - Aïoun.

III. — Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Moniteur (C.A.M).

Amar O. El Hadj, centre d'Akjoujt;

Cheikh O. Ismaïl, - Aïoun;

Diagana Tidiane, - Moudjèria.

IV. — Examen d'intégration des moniteurs auxiliaires dans le cadre des Moniteurs.

Mme Bacar née Mariam mint Souka, centre d'Aleg;

Chérif O. Ely, - Kiffa;

Isselmou O. El Gaothe - Kiffa;

Limam O. Beyrouk, - Kiffa:

Lobatt O. Sidi Mohamed, - Aïoun;

Mchfoudh O. Abdaïem, - Tidjikdja;

Mohamed Lemine O. Leghlal, - Kaédi;

Mohamed O. Sidi, - Kiffa;

Sidi O. Kchoum, — Tidiikdi

Sidi O. Kchoum, — Tidjikdja; Sidi O. Mohamed Jiddou, — Tidjikdja;

Mine Taki nee Françcise, -- Aïoun.

Par décision nº 10-125 M.E.J.I.A du 24 mars 1961:

Article premier. — La Commission chargée de corriger les épreuves du concours pour le recrutement des élèves moniteurs est composée comme suit :

Président :

M. Dagès, inspecteur de l'Euseignement primaire.

Membres:

Mmes Dages, institutrice;

Perrin. directrice d'école;

Guilloux, institutrice:

Allix, institutrice adjointe;

MM. Guilloux; directeur d'école;

Fall Sala, directeur d'école.

Art. 2. — La Commission se réunira sur convocation de son Président.

711 C

Par décision nº 10-131 M.E.J.I.A du 27 mars 1961:

Article premier. — Les maîtres d'arabe dont les noms suivent reçoivent une nouvelle affectation :

- 1º Mohamed Abderrahman O Ebeidna, précèdemment en en service à l'école de garçons «l'Atar, est muté à l'école de Tayaret par Atar;
- 2º Mohamed Abdallahi O. Ahmed Tolba, précédemment en service à l'école de Tayaret est muté à l'école Ksar-Torchane par Atar;
- 3' Deydi O Moulaye Ely, précèdemment en service à l'école de Ksar-Torchane par Alar, est muté à l'école de garçons d'Atar.

--

Par décision nº 10-132 M.E.J.I.A dn 27 mars 1961:

Article premier. — En raison de la fermeture de l'école de Roueriya par Néma le maître d'arabe Mohamed Fadel O. Sidi Othman O. Momo, est affecté à l'école de Timbédra.

Par décison nº 10-133 M.E.J.I.A du 28 mars 1961 :

Article premier. — Le contrat de travail de M. Champion Pierre, instituteur contractuel (indice 641), en service au Collège de Rosso, est résilié à compter du 13 juillet 1961 pour suppression d'emploi.

TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

Par arrêté nº 4 cB. M. du 20 mars 1961:

Article premier. — Le Conseil municipal de Boghé est convoqué en session ordinaire le lundi 27 mars 1961 à 10 heures avec l'ordre du jour suivant :

- a) Présentation et discution du budget primitef 1961,
- b) Projets deliberations et vœix;
- c) Affaires diverses.

Partie officielle

ANNOMCES

L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous celle rubrique par les particuliers.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUAKCHOTT R.I.M.

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Suivant déclaration aux fins d'immatriculation au registre du Commerce en date du 1er mars 4961, déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nouakchott, le même jour, le sieur Corné Claude né le 2 avril 1928, à Colmar (Haut-Rhin) de nationalité française, demeurant à Nouakchott, y exploitant un bat-restaurant chambres meublées, à l'enseigne, "LA PERGOLA", est inscrit au registre du commerce de Nouakchott, sous le numéro 27 analytique.

Pour insertion et publication : Le Greffier en Chef, R. CATTAND TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUAL

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COM

Suivant délibération de l'Assemblée générale à de la société anonyme dénommée "Entreprise J. capital de 1.500.000 francs C.F.A., en date du appert que le siège de tadite société précédemment été transféré à Port-Etienne (R.I.M.).

En vertu d'une déclaration aux fins d'immatricula du Commerce adressée le 6 mars 1961, ladite sociét au registre du Commerce de Nouakchott, le 8 ma numéro analytique : 28.

Pour insertion et

Le Greffier e
R. CATTA

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUA

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COM

Suivant déclaration aux fins d'immatriculation du Commerce en date du 28 mars 1961, déposé Tribunal de Commerce de Nouakchott, le même jour « Société du Commerce Général d'Importation et c Mauritanie » (S.O.G.I.E.M.), société à responsabicapital de un million de francs C.F.A., dont le siè chott, ayant pour chjet dans tous les pays et particula République Islamique de Mauritanie : l'importation de tous produits et marchan less généralemes l'achat et la vente en gros, demi-gros et détail, et général sous toutes formes ; est immatriculée à Commerce de Nouakchott, sous le numéro 29 analyt

Pour insertion et

Le Greffier (
R. CATT/

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUA

inscription au registre du con

Suivant déclaration aux fins d'immatriculation Commerce adressée le 20 mars 1981 au Greffe du Tr merce de Nouakchott, et reque le 30 mars 1961, la S « Peschaud et Cfº France » au capital de cent mille r dont le siège est à Paris, avec Agence à Port-Etienn pour objet toutes opérations de commissionnaires en times, terrestres, aérignset fluviaux. Toutes opérato consignation des navires et l'affraîtement. Toute commerce lant sur le marché intérieur qu'à l'étrang culée au Régistre du Commerce de Nouakchott sou analytique.

Pour insertion et

Le Greffier (
R. CATT/

NAL OFFICIEL DE LA R. I. M.

vaux tarifs d'abonnements e au numéro entrant en vigueur le 15 avril 1961.

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX M	ois
	1.350 fr.	700	fr.
A.O.F	2.000 fr.	1.200	fr.
mmunauté	3.000 fr.	1.700	fr.
anger (nous consulter)		
gne	· · · · · · · · · · ·	100	fr.
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	50	fr.
majoration de		40	fr.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUAKCHOTT R.I.M.

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Suivant déclaration aux fins d'immatriculation au Régistre du Commerce adressée le 20 mars 1961 au Greffe du Tribunal de commerce de Nouakchott, et reçue le 30 mars 1961, la Société anonyme dénommée « Société Mauritanienne d'Importation et d'Exportation » (SOMIMEX), au capital de cinq cent mille francs C.F.A., dont le siège est à Rosso (R.I.M), ayant pour objet l'entrepôt, la consignation, le magasinage, la conservation avec ou sans constitution de gage, la manutention, le transport par tous moyens et le transit de tous produits ou marchandises; etc...; est immatriculée au Régistre du Commerce de Nouakchoft, sous le numéro 31 analytique.

Pour insertion et publication : Le Greffier en Chef, R. CATTAND

ST-LOUIS. IMPRIMERIE OFFICIELLE DE LA RÉPUBLIQUE DU SENEGAL

Dépôt légal n° 1565